



REGLES D'ACCES AU QUARTIER BEL-AIR POUR LES ADHERENTS DU CSLG NEVERS-DECIZE

– Accès des piétons et cyclistes aux activités du CSLG :

Tout adhérent militaire ou civil se rendant aux activités doit se signaler au poste de police pour être inscrit sur le cahier de présence.

Les adhérents extérieurs au quartier Bel-Air doivent présenter une licence de l'année en cours, munie d'une photographie au poste de police.

– Accès des adhérents en véhicule :

Les adhérents extérieurs au quartier sont autorisés à accéder avec leur véhicule sur les places de parking avant le poste de police ainsi que sur les places situées entre le gymnase et le city stade.

Le stationnement sur les places entre le gymnase et le city stade se fait de façon à laisser le libre accès des secours au plus près de l'entrée du gymnase.

L'accès est soumis au contrôle du véhicule et de son contenu par un gendarme du poste de police en présence du conducteur. En cas de refus, l'accès du véhicule au quartier sera refusé.

Seul les résidents et certains visiteurs permanents peuvent se voir délivrer une autorisation d'accès sans vérification systématique du véhicule après demande auprès du commandant de caserne.

Le 04 juin 2023

Emmanuel MICHAUD
Président du CSLG DECIZE